

**ANNEXE 4 bis**  
**JUSTIFICATION AU 1<sup>ER</sup> EURO DES SYSTEMES D'INFORMATION**

**A l'instar des années passées, les ministères sont tenus de fournir dans leur PAP les informations relatives aux dépenses de systèmes d'information et de leur soutenabilité.**

**Les responsables de programme indiqueront si tel ou tel indicateur fourni dans la partie JPE fait l'objet d'un développement dans la partie performance. Dans ce cas, mention en sera portée dans la partie JPE et symétriquement dans la partie performance.**

**L'attention des rédacteurs est attirée sur le besoin de respecter les définitions proposées, pour faciliter une bonne compréhension des périmètres et une meilleure comparabilité. En tout état de cause, les différences doivent être clairement identifiées et signalées.**

Les informations apportées dans les PAP visent à mesurer l'efficacité et la soutenabilité des grands projets informatiques.

Deux critères seront renseignés pour chaque programme concerné :

- le ratio d'efficacité bureautique, à placer dans la partie « Coûts synthétiques transversaux » du programme ;
- la présentation multicritère des projets informatiques les plus importants, à placer dans la partie « Grands projets et crédits contractualisés ».

Les ministères sont invités à s'appuyer autant que possible sur l'outil MAREVA développé par la DGME, ou ses dérivés, pour la présentation multicritère des projets à saisir dans Farandole.

Les CBCM assisteront les responsables de programme, en liaison avec les contrôleurs de gestion ministériels, dans l'examen de la « soutenabilité » des projets de systèmes d'information présentés. Ils s'assureront notamment que les informations remontant à la direction du budget et saisies dans l'outil Farandole sont validées par les responsables ministériels concernés.

### **1) Le ratio d'efficacité bureautique**

Le ratio sera renseigné dans la partie « Coûts synthétiques transversaux du programme » en utilisant Farandole.

Les programmes concernés :

En principe, seuls les programmes de type « Soutien » ou « Conduite et Pilotage » sont porteurs au sens de la JPE des dépenses liées à la bureautique, mais ce n'est pas une règle absolue ; si un autre programme supporte des dépenses bureautiques supplémentaires, il fournit son propre ratio en précisant le périmètre des postes bureautiques concernés.

La définition du ratio d'efficacité bureautique :

C'est le coût annuel moyen du poste bureautique : unité K€/Poste, pour un parc donné de postes.

#### **■ RATIO D'EFFICACITE BUREAUTIQUE**

	Réalisation 2011	Prévision 2012	Prévision 2013
Coût bureautique en euros par poste	XXX	XXX	XXX
Nombre de postes ( <i>nombre d'agents équipés d'un ou de plusieurs équipements bureautiques et nombre de postes de travail affectés à la formation</i> )	X XXX	X XXX	X XXX

- expliquer la tendance d'évolution du ratio en tenant compte notamment des changements de périmètre (nombre de postes et prestations bureautiques) ;

- indiquer si le ratio intègre des composantes bureautiques appartenant à d'autres programmes (le cas échéant citer les programmes concernés) ;

- indiquer le cas échéant le nombre de postes, non affectés à des agents (équipements utilisés en pool), pris en compte dans le nombre de postes ;

- indiquer, pour mémoire, l'effectif budgétaire du programme à fin 2010, fin 2011 et fin 2012.

Pour aboutir à des indicateurs comparables, les définitions suivantes sont proposées :

**Au numérateur du ratio** : la somme des dépenses payées dans l'année, intégrant : les achats de PC fixes, portables, PDA et imprimantes personnelles ou en pool, les licences des systèmes d'exploitation, des suites bureautiques, des antivirus, la formation bureautique des utilisateurs, les serveurs bureautiques, les coûts internes (titre 2) et externes de support des moyens bureautiques et de soutien aux utilisateurs de la bureautique, les coûts de la maintenance des matériels et du logiciel, le renouvellement des équipements, le cas échéant les locations d'équipements afférentes à la bureautique.

*Nota : Sont à exclure du périmètre les dépenses d'accès à internet et d'hébergement externalisé, les applications de collaboration, les dépenses réseau (téléphonie et données), les coûts du personnel utilisateur de la bureautique et notamment le temps qu'il passe en formation bureautique, les dépenses de reprographie.*

**Au dénominateur du ratio** : le nombre de postes fonctionnels équipés du ministère défini par application des règles ci-dessous.

Les structures recensent, en fin d'année, le nombre de PC fixes et portables en service, le total constituant par convention le nombre de postes de travail (physiques). Ce nombre est comparé à l'effectif budgétaire en fin d'année, qui constitue par convention le nombre d'agents.

Si le nombre de postes de travail est inférieur ou égal au nombre d'agents, alors le nombre de postes fonctionnels est considéré comme étant égal au nombre de postes de travail. Sinon, on retient le nombre d'agents.

*Nota : Dans certains cas, l'équipement bureautique peut ne pas être affecté à l'usage individuel d'un agent de la structure, notamment pour l'équipement des salles de formation, des vacataires ou prestataires ou autres intervenants extérieurs, ou bien encore pour des positions d'accueil ou des positions techniques de supervision ou de contrôle. Le nombre de ces postes supplémentaires, non affectés à des agents, doit être ajouté, sous réserve que les différentes utilisations soient clairement exposées en commentaire.*

Par définition et pour tenir compte des éventuelles évolutions de parc entre deux années, le nombre de postes fonctionnels à inscrire au dénominateur pour l'année N sera la moyenne des nombres de postes fonctionnels de l'année N-1 et de l'année N, ces deux nombres étant chacun évalués comme précédemment expliqué.

Exemple : au 31 décembre 2009 : 30000 postes fonctionnels, au 31 décembre 2010: 31000 postes fonctionnels, nombre de postes fonctionnels 2009 : 30500

**En commentaire du ratio** : ce commentaire vise à fournir des explications sur l'évolution du nombre de postes, ainsi que sur les éventuelles variations d'une année sur l'autre du périmètre des coûts et des services pris en compte ; par exemple : la qualité de service du support bureautique, l'utilisation de logiciels libres, l'externalisation d'activité de support, etc. Le cas échéant, les ministères préciseront par type d'usage le nombre d'équipements non affectés à usage individuel pris en compte dans le nombre de postes fourni au dénominateur. L'effectif budgétaire du programme sera rappelé pour mémoire ainsi que les explications nécessaires à la bonne compréhension (ex : autres programmes concernés par le ratio, nombre de postes utilisés en pool, etc.)

## 2) La présentation multicritère des projets informatiques les plus importants

*Les départements informatiques ministériels doivent régulièrement faire la preuve, vis-à-vis de leurs donneurs d'ordre, que toutes les applications en service sont utilisées, efficaces et maintenues avec efficacité mais aussi que les projets informatiques sont pertinents, convenablement dimensionnés, bien évalués dans toutes leurs conséquences notamment économiques.*

Les analyses multicritères des projets seront produites si possible à l'aide de l'outil MAREVA, ou l'un de ses dérivés, sous la responsabilité des maîtrises d'ouvrage ministérielles concernées. Celles-ci s'engagent notamment sur l'alignement stratégique des projets avec les objectifs des politiques publiques et sur l'évaluation des retours liés à la mise en production des applications.

La présentation demandée correspondant à la synthèse générale produite par l'outil MAREVA, sera renseignée dans la partie « Grands projets et crédits contractualisés » en utilisant Farandole. Le reste du dossier d'analyse multicritère, non saisi dans Farandole, sera conservé pour pouvoir servir de justification en cas de demande d'explication supplémentaire.

Il est rappelé que l'analyse multicritère d'un projet tire toute sa crédibilité de l'existence d'un consensus entre les responsables ministériels, notamment ceux qui contribuent à l'expression du besoin, au financement du projet, à la réalisation du projet et enfin ceux qui bénéficieront du nouveau service produit.

Les projets concernés :

Les ministères présenteront le ou les projets les plus importants au regard des coûts restant à payer en 2013 jusqu'à leur achèvement.

Les informations demandées :

La présentation finale dans le PAP sera gérée automatiquement par Farandole en mode Word.

Il s'agit d'abord de rendre compte des conditions de « soutenabilité » financière du projet jusqu'à son achèvement ; à cette fin, les ministères sont invités à fournir les informations suivantes :

- (1) l'identification du projet
- (2) la référence LOLF de l'action finançant le projet
- (3) la référence LOLF de l'action bénéficiaire du projet (éventuellement plusieurs)
- (4) le cas échéant, l'appartenance au domaine applicatif impacté par le programme CHORUS, en indiquant oui/non
- (5) le cas échéant, l'appartenance au domaine applicatif impacté par le programme ONP, en indiquant oui/non
- (6) l'historique et la prévision des consommations annuelles de CP et d'AE liées au projet, mis à jour à fin 2012. Cette séquence historique justifie le coût total achevé prévisionnel du projet, notamment les restes à payer post 2012 jusqu'à achèvement. Pour une étude MAREVA récente, l'échéancier des consommations de CP doit être cohérent avec le flux de dépense « coûts directs » pris en compte dans l'outil MAREVA.

Il s'agit ensuite de présenter le projet et ses conséquences de façon plus large, notamment sa valeur vis-à-vis des agents et des usagers et les risques inhérents au projet :

- (7) le graphe de notation à 5 axes, produit par l'outil MAREVA, à saisir dans Farandole par copier-coller à partir des résultats fournis par l'outil.
- (8) la date de l'analyse multicritère ou de sa mise à jour, l'objectif étant qu'elle soit récente
- (9) la période pluri annuelle sur laquelle la rentabilité a été évaluée
- (10) le montant de la valeur actualisée nette
- (11) le délai de retour sur investissement
- (12) un commentaire expliquant brièvement à minima :
  - les enjeux principaux du projet,
  - les étapes significatives déjà réalisées et celles restant à réaliser,
  - les explications sur les notes MAREVA attribuées, nécessaires pour les notes A et D
  - l'identification de l'outil utilisé pour l'analyse multicritère (MAREVA, autre outil, etc.)

Une assistance à l'utilisation de l'outil Excel dans le cadre de la méthode d'analyse MAREVA est dispensée par la DISIC ([disic-mareva@pm.gouv.fr](mailto:disic-mareva@pm.gouv.fr))

## ■ PROJETS INFORMATIQUES LES PLUS IMPORTANTS

### NOM-DU-PROJET (1)

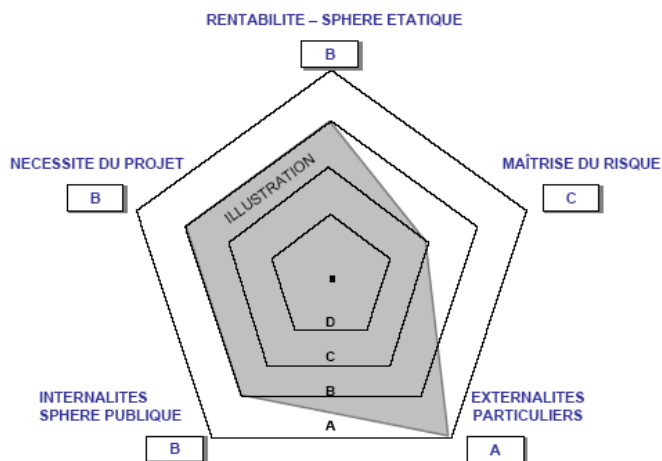
Financement	Référence-LOLF-de-l'action (2)
Bénéficiaire	Référence-LOLF-de-l'action (3)
Cadre interministériel	Nom-des-initiatives interministérielles (4) (5) (6)

<b>Consommations hors titre 2</b> (En millions d'euros)	2011 et avant (réalisé)	2013	2014	2015	2016 et après	Total achevé prévisionnel
--	----------------------------	------	------	------	---------------	---------------------------

Autorisations d'engagement	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX	<b>XX,XX</b>
Crédits de paiement *	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX	XX,XX	<b>XX,XX</b>

\* coûts directs du projet, notamment pris en considération dans l'élaboration du critère RENTABILITÉ-SPHÈRE ÉTATIQUE ci-dessous.

**Présentation multicritère du projet (8) (reprendre le radar de synthèse tel que produit par l'outil MAREVA)**



Nota : les notes INTERNALITES et EXTERNALITES rendent compte le cas échéant des gains et autres retours positifs supplémentaires enregistrés en dehors de la sphère « État ». L'étude de la RENTABILITÉ-SPHÈRE ÉTATIQUE tient compte du titre 2, en plus des coûts directs hors titre 2 et des gains de toutes natures enregistrés sur la sphère « État ».

Outil d'analyse utilisé	Nom / version de l'outil
Date de mise à jour de l'analyse MAREVA	xx/xx/xx (9)
Période d'analyse de la rentabilité	200x-20xx (10)
VAN (valeur actualisée nette 4%)	xx,xx M€(11)
DR (délai de retour)	x,x années (12)